



PREFET DE LA MOSELLE

**Direction départementale des territoires**  
Service de l'aménagement, de la biodiversité  
et de l'eau

Dossier suivi par : Chantal BICHLER  
Tél. : 03 87 34 33 27  
Fax : 03 87 34 33 23  
Mél : chantal.bichler@moselle.gouv.fr  
Réf. : CBI

**Madame le Maire de Thionville**  
**2, Cours du Château**  
**57100 Thionville**

**Objet : Dossier de déclaration au titre du code de  
l'environnement concernant la pose de  
piézomètres à Thionville**

**PJ : Dossier de déclaration  
Récépissé de déclaration  
Courrier de notification**

Metz, le 24 septembre 2015

Madame le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**la pose de 5 piézomètres pour le contrôle de la qualité de la nappe alluviale sur le site Derichebourg Environnement Eska, sur la commune de Thionville.**

Ce dossier a été déposé par : **DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA**  
**56, rue de Metz**  
**BP 70008 JOUY-AUX-ARCHES**  
**57131 ARS-SUR-MOSELLE**

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n° 57-2015-00069**» en date du 3 août 2015, accompagné du courrier de notification ainsi que celui, en date du 24 septembre 2015 autorisant le démarrage des travaux.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

  
Valérie ANTOINE-POTIER